

LE SENAT COMPTE MODERNISER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE EN FRANCE

Dans la continuité du rapport des recommandations remis au ministre de l'Economie par la députée Fanny Dombre Coste en juillet 2015 et du plan d'action national lancé par Martine Pinville en octobre 2016, le Sénat édite son rapport quant aux moyens de faciliter la transmission d'entreprise au bénéfice de l'emploi dans les territoires. L'expert conseil est directement concerné par ces recommandations.

Dans la continuité du rapport des recommandations remis au ministre de l'Economie par la députée Fanny Dombre Coste en juillet 2015 et du plan d'action national lancé par Martine Pinville en octobre 2016, le Sénat édite son rapport quant aux moyens de faciliter la transmission d'entreprise au bénéfice de l'emploi dans les territoires. L'expert conseil est directement concerné par ces recommandations.

En effet l'étude préalable a permis d'identifier les six obstacles majeurs à la transmission :

- 1) Une difficulté à obtenir des statistiques fiables.
- 2) Une information insuffisante tant pour les cédants que pour les repreneurs potentiels.
- 3) Un manque cruel de préparation dans le processus de transmission des entreprises.
- 4) Des difficultés de financement persistantes.
- 5) Un cadre fiscal et économique inadapté.
- 6) Une reprise interne par les salariés insuffisamment accompagnée pour être pleinement efficace.

Sur les 27 propositions émises, nous en avons sélectionné pour vous quatre en particulier :

- Mieux accompagner les cédants pour promouvoir l'anticipation de la transmission, notamment en facilitant la déductibilité des frais de diagnostic ;
- Moderniser et dynamiser le financement de la transmission en autorisant un paiement différé puis fractionné des droits de mutation ;
- Simplifier et moderniser le cadre fiscal et économique en assouplissant le pacte Dutreil, en clarifiant la définition de holding animatrice et en facilitant l'outil rescrit valeur ;
- Faciliter les reprises internes en formant les salariés.

https://www.senat.fr/rap/r16-440/r16-440_mono.html#toc1

Les ARTEO, spécialistes Transmission d'Entreprise d'AG2R LA MONDIALE ont une approche à 360° de l'approche patrimoniale d'une transmission. Ils accompagnent les experts conseils dans la démarche méthodologique pour les cédants et repreneurs d'entreprises. Nous sommes en capacité d'organiser avec vous des réunions de formation ou d'information à l'attention de vos clients et de mettre à votre disposition nos outils d'aide à la décision et nos compétences pour en faire bénéficier vos clients ou prospects. teo@ag2rlamondiale.fr

CLUB | EXPERTISES
AG2R LA MONDIALE **& | SOLUTIONS**

Toute l'expertise du groupe AG2R LA MONDIALE en matière de retraite, prévoyance, santé et épargne à destination des professions de conseil.

N'attendez plus et venez nous rejoindre sur nos pages   